

DELATTRE Philippe  
Président du VCC  
55 rue du port  
55200 Euville  
Tél. perso : 03 29 91 40 30  
Port : 06 75 55 26 67



Fédération Française de cyclisme  
Reconnue d'Utilité Publique  
Comité de Lorraine  
**Véloce Club Commercien**  
Crée en 1895  
Inscription au J.O le 7 mai 1922  
n° Jeunesse et Sports n°:55-S-196 du 18/11/1981  
N° SIRET : 448 264 671 00018

**Gentlemen St Michel - PROBIKE 39.23**  
**Souvenir Raymond REISSER**  
**Samedi 30 septembre 2017 à VIGNOT**

**REGLEMENT**

*Article 1 : Course réservée aux coureurs licenciés de Fédérations FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT, FFTRI et NON LICENCIÉS (pour les non licenciés, présentation d'un certificat médical obligatoire)*

*Article 2 : La course est ouverte à toutes les catégories à partir de junior.*

*Article 3 : Engagement dans l'une des 3 catégories ci-dessous à préciser sur la feuille d'engagement:*

*Catégorie 1: Equipe mixte d'âges libres (à partir de 17 ans composée d'un homme et d'une femme).*

*Catégorie 2: Equipe totalisant au moins 100 ans d'âge.*

*Catégorie 3: Classement SCRATCH quelque soit l'age des concurrents*

*Article 4 : Les droits d'engagements (20 euros par équipe) par chèque avec l'engagement papier. **Les engagements seront clos le jeudi soir 28 septembre 2017.***

*La grille de départ sera visible sur le site : <http://vcc-commercy.clubeo.com> à partir du samedi matin 30 septembre 2017*

*Article 5 : Dossards à 13h30 Route de Boncourt à Vignot, parking des Etablissements Batiréno*

*Article 6 : Le braquet des Juniors est libre.*

*Article 7 : Premier départ à 14h 30 Route de Boncourt à Vignot, Départs toutes les 2 mn.*

*Article 8 : Un signaleur sera placé à chaque intersection pour vous indiquer l'itinéraire et vous donner priorité de passage. Vous devrez respecter le code de la route en toutes circonstances.*

*Article 9 : Une équipe dépassée ne devra pas « prendre la roue », mais devra laisser au moins 15 mètres avec l'équipe qui la précède*

*Article 10 : En cas d'incident mécanique, le dépannage sera autorisé.*

*Article 11 : Dans tous les cas, c'est la réglementation générale de la FFC qui sera appliquée.*

*Article 12 : Arrivée route de Boncourt à Vignot*

*Article 13 : Vestiaires et douches au vélodrome.*

*Article 14 : La remise des prix et le pot de l'amitié se tiendront au vélodrome une heure après l'arrivée de la dernière équipe (bouquets et coupes aux premiers de chaque catégorie)*

*Renseignements et engagements: Patrick Morisot*

*156 rue en Bel Pré*

*54200 BRULEY*

*Tél : 03 83 64 68 44/06 60 45 05 15*

*patrickmorisot@orange.fr*